

# COMMUNE DE POURSAY-GARNAUD

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***SEANCE DU 09 MARS 2026***

L'an deux mil vingt-six le 09 du mois de mars à *dix-neuf heures*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *POURSAY-GARNAUD* sous la présidence de M. Dominique BOUIN, Maire, dûment convoqués le 27/02/2026

Présent(s) : M. BOUIN Dominique, Mme COURCAUD Frédérique, Mme PAIN Catherine, Mme SALMON Josiane. M. TORCHEUX Jacques, M..VIGNAUD Jean-Paul, M VIGNAUD Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. BRODEAU Louis, Mme FOUCHER Laetitia, Mme MOIZANT Valérie.

#### **01 - VOTE DU CFU 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 :

VU le Compte Financier Unique 2025 ,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025.
- **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **02 - AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote l'affectation du résultat comptable, comme suit :

| <i>Fonctionnement</i> |  |
|-----------------------|--|
|-----------------------|--|

- **Dépenses 2025 : 199 498.88 €** **Recettes 2025 : 209 430.05 €**
- **Excédent 2025 : 9 931.17 €**
- **Excédent de fonctionnement reporté 2024 : 110 305.44 €**
- **Excédent de clôture : 120 236.61 €**

|                       |
|-----------------------|
| <i>Investissement</i> |
|-----------------------|

- Dépenses 2025 : 25 982.05 €
- Recettes 2025 : 36 056.26 €
- Excédent 2025 : 10 074.21 €
- Déficit d'investissement reporté 2024 : 24 986.79 €
- Restes à réaliser : 0 €
- Déficit de clôture : 14 912.58 €
- Déficit global à inscrire au budget 2026 (001) : 14 912.58 €
- Excédent global à inscrire au budget 2026 (002) : 105 324.03 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 14 912.58 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08